

- précisions sur le calcul des pertes ou déclaration concernant la valeur à neuf des marchandises endommagées;
- modification éventuelle de l'entente;
- dispositions précises concernant le matériel et les services qui doivent être fournis par le transporteur;
- clause de divisibilité (prévoyant qu'en cas d'invalidation d'une des dispositions du contrat, les autres clauses demeurent valides);
- privilèges de transbordement, de surestaries et de modification de gare destinataire de la société de transport.

3. L'évaluation

Nous vous conseillons de profiter du moment où vous évaluez votre réseau international de transport pour réviser l'ensemble de votre stratégie internationale de promotion et de distribution. Examinez le rapport entre le coût de ce réseau et les avantages qu'il vous rapporte au regard des objectifs que vous vous êtes fixés en matière de clientèle et de services à l'échelle internationale. Voyez à la fois comment vos produits se rendent chez vos clients et quelles améliorations vous pourriez apporter pour rehausser la qualité de votre service à la clientèle.

N'hésitez pas à communiquer directement avec vos clients canadiens et étrangers pour connaître leur opinion sur votre rendement et la manière dont vous pourriez mieux répondre à leurs attentes.

Lorsque vous évaluerez votre système de transport, portez attention aux éléments suivants :

i. Le produit :

- sa taille;
- son poids;
- sa durabilité;
- sa valeur;
- la catégorie de fret auquel il appartient.

ii. Le service à la clientèle :

- qualité actuelle;
- qualité du service offert par vos concurrents;
- recommandations de vos clients.

iii. L'éloignement de vos marchés

iv. Le mode de transport et le transporteur :

- fréquence des déplacements;
- volume des marchandises;
- exigences de la manutention;
- frais de chargement et de déchargement;
- services spéciaux requis;
- itinéraires et destinations;
- matériel de transport requis;
- correspondances intermodales;
- documents de transport;
- dossiers des services de transport :
 - temps nécessaire à l'expédition;
 - fiabilité;
 - frais de transport;
 - possibilités de repérage des marchandises;
 - responsabilité civile et assurances;
 - pertes en cours de transport;
 - ampleur des dommages.

v. Effet de la stratégie de transport et de distribution sur

- l'approvisionnement, la planification de la production et la promotion à l'étranger :
 - niveaux des stocks et frais de roulement;
 - locaux d'entreposage nécessaires et coût;
 - systèmes de traitement des commandes et coût.